

Rapport d'activité

2017



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

Table des matières

INTRODUCTION	5
1. LE COLLÈGE DE LA COUR DES COMPTES	7
2. FINALISATION DES CONTRÔLES ENTAMÉS EN 2016.....	9
2.1 CONTRÔLES RÉCURRENTS.....	9
2.2 CONTRÔLES SÉLECTIONNÉS.....	10
3. EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2017	11
3.1 CONTRÔLES EXÉCUTÉS EN RAISON D'UNE OBLIGATION LÉGALE	11
3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2016.....	11
3.1.2 Contrôles récurrents	11
3.1.3 Contrôles sélectionnés.....	12
3.2 RAPPORTS ET AVIS SOLLICITÉS PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.....	12
3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018.....	12
3.4 ACTIVITÉS INTERNATIONALES.....	13
3.4.1 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN)	13
3.4.2 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo- luxembourgeoise (C.A.B.L.).....	13
3.4.3 Conseil national des finances publiques	13
4. RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.....	15
4.1 COMMISSION DU CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	15
4.2 COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET	15
4.3 DOTATION FINANCIÈRE DE LA COUR DES COMPTES.....	15
5. RELATIONS INTERNATIONALES	17
5.1 COUR DES COMPTES EUROPÉENNE.....	17
5.2 COMITÉ DE CONTACT DES PRÉSIDENTS DES ISC DE L'UE.....	17
5.2 EUROSAI.....	17
5.3 AISCCUF	17
6. ADMINISTRATION DE LA COUR DES COMPTES	19
6.1 PERSONNEL.....	19
6.2 BUDGET DE LA COUR DES COMPTES	19



Introduction

La Cour des comptes, institution supérieure de contrôle de la légalité, de la régularité et de l'économicité des finances publiques du Grand-Duché de Luxembourg, est organisée et exerce ses attributions conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

1. Le collège de la Cour des comptes

Suivant l'article 9 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour qui est composée de cinq membres décide de façon collégiale. A cette fin, la Cour se réunit régulièrement en séance. En 2017, le collège de la Cour des comptes a consacré 17 séances à l'exercice des attributions lui dévolues en vertu des dispositions de la loi mentionnée ci-dessus.

Ont figuré notamment à l'ordre du jour des séances du collège :

- le suivi de l'exécution des contrôles mis en œuvre au cours de l'exercice 2016 ou abordés en 2017,
- l'examen des conclusions de contrôle présentées par les membres-rapporteurs,
- la délibération et l'arrêt des constatations et recommandations à retenir dans les rapports et avis,
- les questions d'orientation générale de l'institution (coordination au niveau des secteurs de compétence, référentiel de procédure et méthode de travail),
- les décisions en relation avec la gestion du personnel et l'administration de la Cour des comptes.

Dans sa séance du 13 décembre 2017, la Cour a délibéré et adopté son programme de travail pour l'exercice 2018.

2. Finalisation des contrôles entamés en 2016

Les contrôles visés sous rubrique concernent :

- une partie des contrôles récurrents,
- différents contrôles sélectionnés.

2.1 Contrôles récurrents

Conformément aux dispositions des lois organiques portant création de différents organismes publics, la Cour des comptes procède au contrôle de leur gestion financière et à l'examen de leurs comptes des exercices clos.

Au courant de l'année 2017, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des années 2013 et 2014 de l'organisme suivant :

- Fonds Belval.

Au courant de l'année 2017, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières de l'année 2014 de l'organisme suivant :

- Fonds pour le développement du logement et de l'habitat.

Au courant de l'année 2017, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des années 2014 et 2015 des organismes suivants :

- Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte ;

Au courant de l'année 2017, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des années 2013, 2014 et 2015 des organismes suivants :

- Centre national sportif et culturel ;
- Fonds culturel national.

2.2 Contrôles sélectionnés

De sa propre initiative, la Cour peut se saisir de tout contrôle de gestion financière des deniers publics qui est susceptible de rentrer dans le champ de contrôle déterminé par la loi. Aussi a-t-elle le pouvoir de présenter à tout moment suite à un contrôle ses constatations sur des domaines spécifiques de gestion financière sous forme de rapports spéciaux. Ces rapports accompagnés des observations du contrôlé sont présentés à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés en vue de leur examen par celle-ci.

En date du 30 janvier 2017, la Cour des comptes a soumis à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés son

- rapport spécial sur le Régime général des transports routiers(RGTR).

En 2017 les travaux sur des contrôles sélectionnés du programme de travail de l'année 2016 ont été poursuivis.

3. Exécution du programme de travail pour l'année 2017

En 2017, les tâches de contrôle que la Cour a adoptées le 1^{er} décembre 2016 dans son programme de travail pour l'exercice 2017, ont été exécutées comme indiqué ci-après :

3.1 Contrôles exécutés en raison d'une obligation légale

3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2016

Les constatations et recommandations de la Cour des comptes sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2016, établi en conformité avec les dispositions de l'article 5 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, furent arrêtées par la Cour en sa séance du 28 septembre 2017. Le document a été présenté en date du 23 octobre 2017 à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

A l'instar des attributions dévolues à la Chambre des comptes, la Cour a poursuivi les contrôles en matière de traitements, d'indemnités et de salaires des agents de l'Etat au-delà de la clôture de l'exercice budgétaire 2000.

3.1.2 Contrôles récurrents

En exécution du programme de travail pour 2017, les contrôles récurrents suivants ont été arrêtés par la Cour :

- Financement des partis politiques 2016 ;
- Service de renseignement de l'Etat ;
- Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA) ;
- Centre virtuel de la connaissance de l'Europe.

En ce qui concerne les autres contrôles récurrents, ces contrôles ont été engagés, mais n'ont pas été conclus définitivement. C'est le cas des organismes et services suivants :

- Université du Luxembourg ;
- Fonds souverain intergénérationnel ;
- Laboratoire national de santé ;

- Centre de musiques amplifiées ;
- Fonds d'urbanisation de d'aménagement du plateau de Kirchberg ;
- Fonds de rénovation de la Vieille Ville de Luxembourg ;
- Fonds de solidarité viticole ;
- Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité ;
- Caisse de consignation.

3.1.3 Contrôles sélectionnés

En date du 4 décembre 2017, la Cour des comptes a soumis à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés son

- rapport spécial sur les établissements publics 2017.

3.2 Rapports et avis sollicités par la Chambre des Députés

3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018

Par dépêche du 19 septembre 2017 M. le Président de la Chambre des Députés a demandé à la Cour des comptes d'émettre un avis sur les projets de loi n°7200 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018 et n°7201 relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2017-2021.

La Cour des comptes a émis son avis sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018 en conformité avec l'article 6 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

Cet avis fut arrêté par la Cour en sa séance du 16 novembre 2017 et transmis à la Chambre des Députés pour être discuté le 21 novembre 2017 à la Commission des Finances et du Budget lors de l'analyse du projet de loi budgétaire par cette même commission.

3.4 Activités internationales

3.4.1 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN)

Les 8 et 9 mai 2017, un membre de la Cour a assisté à Bruxelles à la réunion des organismes nationaux de contrôle financier compétents afin de discuter et de commenter le rapport d'activité 2016 du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN.

3.4.2 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise (C.A.B.L.)

Un membre de la Cour a participé en tant que membre du Comité de contrôle financier au contrôle annuel des comptes de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise qui a eu lieu à Luxembourg le 9 mai 2017.

3.4.3 Conseil national des finances publiques

Au cours de l'année 2017, le vice-président de la Cour des comptes a exercé son mandat de membre du Conseil national des finances publiques.

4. Relations avec la Chambre des Députés

4.1 Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Au cours de l'année 2017, des membres de la Cour ont pris part à 6 réunions de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire. Ces réunions ont eu pour objet, entre autres :

- le rapport spécial sur les établissements publics 2017 ;
- le rapport sur le Fonds de la Coopération au Développement et en particulier sur les projets réalisés pour le compte de l'Etat par l'agence gouvernementale de coopération Lux-Development S.A. - suivi des recommandations,
- le rapport sur l'observation des dispositions de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques pour l'exercice 2015 ;
- le rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2016 ;
- le rapport spécial sur le Régime Général des Transports Routiers (RGTR).

4.2 Commission des Finances et du Budget

Au cours de l'année 2017, des membres de la Cour ont pris part à 1 réunion de la Commission des Finances et du Budget. Cette réunion a eu pour objet, entre autres :

- les projets de loi n°7200 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018 et n°7201 relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2017-2021.

4.3 Dotation financière de la Cour des comptes

En vue de faire arrêter au budget des recettes et des dépenses de l'Etat la dotation au profit de la Cour des comptes, l'état prévisionnel pour l'exercice 2018 établi par cette dernière a été transmis le 31 mai 2017 à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

En date du 13 juillet 2017, la Cour des comptes a envoyé à la Chambre des Députés ses comptes concernant l'année 2016 aux fins de vérification budgétaire et d'apurement des comptes parallèlement à ceux de la Chambre des Députés.

5. Relations internationales

5.1 Cour des comptes européenne

Le 28 septembre 2017, la Cour des comptes a assisté à la présentation du rapport annuel de la Cour des comptes européenne relatif à l'exécution du budget de l'Union européenne pour l'exercice 2016 par Monsieur Henri Grethen, membre de la Cour des comptes européenne.

5.2 Comité de contact des Présidents des ISC de l'UE

La Cour a participé à la réunion annuelle des agents de liaison du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne qui s'est tenue à Stockholm du 16 au 17 mai 2017.

La Cour a participé du 12 au 13 octobre 2016 à la réunion annuelle du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne qui s'est tenue à Luxembourg.

5.2 EUROSAI

Du 4 au 6 avril 2017 la Cour a participé à un séminaire « Implementation of the ISSAI 300 – Fundamental Principles of Performance Auditing – experience and best practice ».

5.3 AISCCUF

La Cour a participé au séminaire professionnel « Les enjeux des nouvelles normes (ISSAI) adoptées à l'INCOSAI de décembre 2016 » organisé par l'AISCCUF à Dakar (Sénégal) les 28 et 29 juin 2017.

6. Administration de la Cour des comptes

6.1 Personnel

Situation du personnel au 1.1.2017

Au 1^{er} janvier 2017, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 11 agents
- Carrière moyenne : 8 agents dont 2 à tâche partielle
- Carrière inférieure : 1 agent
- Employés : 9 agents dont 2 à tâche partielle

Situation du personnel au 1.1.2018

Au 1^{er} janvier 2018, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 11 agents
- Carrière moyenne : 8 agents dont 2 à tâche partielle
- Carrière inférieure : 1 agent
- Employés : 9 agents dont 2 à tâche partielle

6.2 Budget de la Cour des comptes

En vertu de la loi du 23 décembre 2016 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2017, une dotation budgétaire est mise à la disposition de la Cour des comptes en vue du paiement des dépenses lui incombant. Le budget de la Cour pour l'exercice 2017 proposé par le président de la Cour a été approuvé par le collège de la Cour à l'unanimité des voix dans sa séance du 20 janvier 2017.

Suivant le compte de revenus et charges de la Cour des comptes, les recettes et les dépenses pour 2017 s'établissent au 31 décembre 2017 comme suit :

Recettes	Dotation budgétaire	4.628.042,00 euros
	Recettes diverses	16.126,06 euros
	Intérêts créditeurs	0,00 euros
	Total (1)	4.644.168,06 euros
Dépenses	Frais de personnel	4.310.821,45 euros
	Frais de fonctionnement	180.947,82 euros
	Dépenses en capital	32.595,39 euros
	Total (2)	4.524.364,66 euros
Excédent (1) – (2)		119.803,40 euros



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

2, avenue Monterey
Téléphone : (+352) 474456-1

L-2163 Luxembourg
Fax : (+352) 472186



cour-des-comptes@cc.etat.lu